



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique

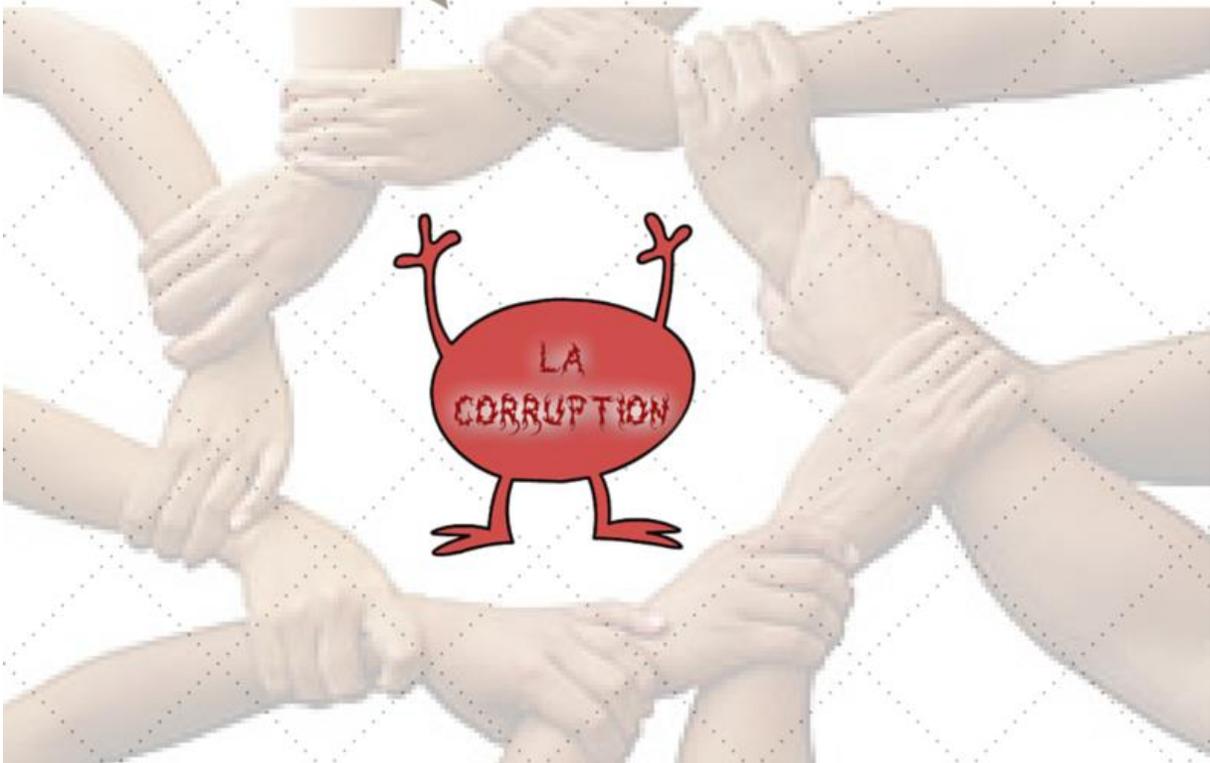


Réunion technique pour le lancement du  
**réseau des institutions nationales  
anticorruption d'Afrique centrale**

Libreville (Gabon)

7-9 octobre 2015

**NOTE CONCEPTUELLE**



## I. CONTEXTE

1. La deuxième édition du Rapport sur la gouvernance en Afrique (RGA-II) indique amplement que la corruption est l'une des principales entraves au développement de l'Afrique et à l'éradication de la pauvreté; la corruption sape la capacité du continent d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et de créer un environnement sûr et favorable aux investissements, ainsi que la capacité de la plupart des pays africains de fournir les services de base<sup>1</sup>. Le rapport de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) conclut: « De l'avis général, nombre d'institutions publiques sont corrompues à des degrés divers et les institutions non étatiques de la société civile ainsi que le secteur privé ne sont pas à l'abri du problème<sup>2</sup>. »

2. Dans le cas de l'Afrique centrale, les résultats des enquêtes menées sur le continent lors de la préparation du RGA-II sont révélateurs. La perception de plus de la moitié des experts dans les pays d'Afrique centrale couverts par l'étude (Cameroun, Congo, Gabon et Tchad) est que leur exécutif est corrompu<sup>3</sup>. Il ressort du Rapport que plus de 25 pourcent des experts jugent leur organe législatif considérablement ou complètement corrompu<sup>4</sup>. Et pour plus de 50 pourcent des experts des mêmes pays, leur organe judiciaire est assez ou complètement corrompu<sup>5</sup>. Il en est de même de la fonction publique<sup>6</sup>. Face à cette situation, des actions concrètes doivent être menées d'urgence pour éradiquer la corruption en Afrique, en général, et en Afrique centrale, en particulier. Les principaux outils des pays à cet effet incluent les structures nationales de lutte contre la corruption. La mise en place des institutions nationales de lutte contre la corruption dans les pays constitue une avancée. Mais ces derniers doivent aller au delà de cette approche purement nationale et adopter une approche globale, notamment pour prendre en considération (i) l'aspect transfrontalier de la corruption, et; (ii) les dispositions des conventions et autres normes internationales de lutte contre la corruption qui appellent à une coopération régionale et internationale.

3. La coopération entre les institutions nationales de lutte contre la corruption est une des voies recommandées par un groupe d'experts d'Afrique centrale, réunis à Yaoundé en octobre 2010, à l'occasion de « l'Atelier de formation sur la lutte contre la corruption à l'intention des institutions nationales anticorruption ». A l'issue de leurs travaux, les experts ont recommandé « la mise en place d'un outil de partage de connaissances, d'informations et de meilleures pratiques, commun aux pays d'Afrique centrale ».

4. Pour la mise en œuvre de cette recommandation, les experts ont sollicité l'assistance de certains partenaires techniques dont la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). En réponse à cette requête, le Secrétariat de la CEA a inscrit dans son programme de travail pour l'année 2011, la réalisation d'une étude de faisabilité pour

---

<sup>1</sup> *Rapport sur la gouvernance en Afrique II 2009*, Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, 2009, p. 255.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 270.

<sup>3</sup> *Ibid.*, tableau 7.1, 249.

<sup>4</sup> *Ibid.*, tableau 7.2, 251.

<sup>5</sup> *Ibid.*, tableau 7.3, 253.

<sup>6</sup> *Ibid.*, tableau 7.4, 255

l'établissement d'un réseau des institutions nationales anticorruption d'Afrique centrale. A cet effet, il a mis en place une mission d'enquête chargée d'établir un rapport contenant des recommandations quant à la création, aux objectifs, au rôle, à la structure, aux mécanismes et au fonctionnement d'un réseau des institutions nationales anticorruption en Afrique centrale.

5. Ledit rapport a été examiné et validé par une réunion ad hoc d'experts qui s'est tenue à Libreville, République du Gabon, du 26 au 28 novembre 2012. La réunion avait regroupé les experts en matière de lutte contre la corruption des pays de l'Afrique centrale, élargie aux experts des Communautés économiques régionales (CEMAC et CEEAC), du PNUD, Banque Mondiale, de la société civile, du secteur privé économique et d'autres institutions sélectionnées, pour enrichissement et validation du rapport.

6. En outre, ladite réunion d'experts avait ensuite préparé et adopté une feuille de route pour l'établissement du réseau. Elle a en conséquence demandé à la CEA, la CEEAC, la CUA, la BAD, le PNUD, la Banque Mondiale, les organisations internationales et les partenaires au développement d'aider les pays d'Afrique centrale à rendre opérationnel le Réseau en lui apportant les moyens financiers, matériels et logistiques nécessaires pour son fonctionnement.

## **II. OBJECTIF**

7. L'objectif principal de cet atelier technique est de lancer officiellement le réseau sous régional des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique centrale.

## **III. ORGANISATION**

8. La réunion est organisée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) Division de la politique macroéconomique (MPD) et le Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique centrale (BSR-AC) en collaboration avec la Communauté économique des états de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) du Gabon.

9. La réunion sera interactive et les participants échangeront sur la base des informations contenues dans les textes fondamentaux créant le réseau sous régional des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique centrale y compris les implications budgétaires et logistiques, le rôle de la société civile et les partenaires techniques et financiers.

10. Une session spéciale sera consacrée à l'élaboration d'un plan d'action et de la voie à suivre. Au cours de cette séance, les participants s'accorderont pour définir la voie à suivre quant aux attributions, à l'organisation, à la nomination, et au fonctionnement du réseau.

11. Tous les travaux se dérouleront en séances plénières. La langue de travail est le français.

---

#### **IV. RESULTAT ATTENDU**

12. Le principal résultat attendu de la réunion technique est le lancement officiel du réseau sous régional des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique centrale.

#### **V. DATE ET LIEU**

13. La réunion aura lieu les ....., à ....., Libreville, Gabon.

#### **VI. PARTICIPANTS**

14. Seront invités:

(i) Les institutions étatiques de lutte contre la corruption ou autres structures nationales chargées de la lutte contre la corruption des pays de la sous région (CEMAC et CEEAC);

(ii) Les coordinations nationales des agences du Système des Nations Unies dans les pays de la sous région (CEMAC et CEEAC);

(iii) La Commission de la CEMAC ;

(iv) La Commission de l'Union africaine (CUA) ;

(v) Des représentants de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement des pays de la sous-région.

15. La Division de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique chargée de la politique macroéconomique (MPD), le Bureau sous régional pour l'Afrique centrale de la CEA (BSR-AC) et la Commission économique des états de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) du Gabon, assureront le secrétariat de la réunion.

#### **VI. DOCUMENTATION**

16. Des textes fondamentaux (Règlement intérieur et financier, Statues, et l'organigramme) portant le fonctionnement, les attributions et la discipline interne du réseau sous régional des institutions nationales de lutte contre la corruption en Afrique centrale seront présentés aux participants à la réunion.

#### **VII. CONTACTS**

---

17. Pour plus d'informations sur la réunion, bien vouloir contacter:

Mr. D'Arónico Giuseppe  
Economic Affairs Officer  
Economic Commission for Africa (ECA)  
Sub regional Office for Central Africa (SRO- CA)  
B.P. 14935  
Yaoundé, Cameroon  
Tel.: +237-22 23 14 61  
Email: [ldaronco@uneca.org](mailto:ldaronco@uneca.org)

Mme Lucie Maffo  
Secretary  
Economic Commission for Africa (ECA)  
Sub regional Office for Central Africa (SRO- CA)  
B.P. 14935  
Yaoundé, Cameroon  
Tel.: +237-22 23 14 61  
Email: [lmaffo@uneca.org](mailto:lmaffo@uneca.org)

M. Dieudonné ODOUNGA AWASSI  
Président  
Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)  
BP: 4044  
Libreville, Gabon  
Tel: +241-01723017 // 06210769  
E-mail: [odoungaawassid@yahoo.fr](mailto:odoungaawassid@yahoo.fr)

---